

**Nombre de membres
en exercice:** 10

Présents : 10

Votants: 10

Séance ordinaire du 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Ernest HAMM
Sont présents: Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Pierre ELLMANN, Martine GEORGES, Michel GEORGES, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN
Représentés: ./.
Excuses: Fanny HAESSIG (à partir de la délibération n°2023_03_04)
Absents: ./.
Secrétaire de séance: Michel GEORGES
Public présent : ./.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Personnel en remplacement : paiement des heures complémentaires
- Modification de la délibération n°2023-01-03 du 27/01/2023 : demande de subvention dispositif AMISSUR
- Demande de subvention pour Fonds Vert axe 2, fonds de renaturation des villes et villages
- Demande de Subvention au Département pour un projet environnemental et pédagogique
- Reprise des délibérations relatives aux taxes directes locales
- Convention de groupement de commande pour la réalisation du Plan communal de Sauvegarde (PCS)
- Budget Principal : approbation du compte de gestion 2022
- Budget Principal : approbation du compte administratif 2022
- Budget Principal : Vote du budget primitif 2023
- Décisions du Maire
- Divers - informations

Le Maire ouvre la séance à 19h40.

Constatant qu'aucune modification rédactionnelle n'a été signalée, le Maire soumet pour approbation, le procès-verbal du 27 janvier 2023 transmis aux conseillers par mail le 10 mars 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 27 janvier 2023 qui est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Délibération n° 2023 03 01: Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel GEORGES, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

Délibération n° 2023 03 02: Personnel en remplacement : paiement des heures complémentaires

Vu la délibération du 30/07/2020 autorisant Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1981 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'autoriser le Maire à payer les heures complémentaires que MME MUCKLI Marie-Laure pourra être amenée à effectuer dans le cadre de son remplacement de la secrétaire de mairie actuelle, MME LONGFORT Aurélie.

Suite à l'absence prolongée de cette dernière, la commune a fait appel à Marie Laure MUCKLI pour lui venir en aide à raison de 2 heures par semaine.

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

Délibération n° 2023 03 03: Modification de la délibération n°2023-01-03 du 27/01/2023 : demande de subvention AMISSUR

La délibération est modifiée comme suit :

Le Maire présente, après étude et consultation de différents devis avec la commission travaux, les devis retenus d'un montant global de 86 760 € HT pour les projets :

1. Sécurisation Mairie et Ecole avec rénovation de la zone de rencontre et aménagements de sécurité entrée de commune : 8 230 € HT
2. Finition en enrobé pour limitation à 30km/h de la rue du Beau Soleil : 78 530 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite une subvention au titre du dispositif "AMISSUR" mené par le Département de la Moselle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention et à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0

Mme Fanny HAESSIG quitte la séance pour raison de santé à 20h15.

Délibération n° 2023 03 04: Demande de subvention pour Fonds Vert-axe 2-fonds de renaturation des villes et villages

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite une subvention auprès du Fonds Vert.

Le Maire présente, après étude, les devis retenus d'un montant global de 6950.00 € HT pour le projet :
- restauration parc et jardins

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention et à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

Pour : 1 Contre : 7 Abs : 1

Au vu du résultat des votes, cette délibération est refusée.

Délibération n° 2023 03 05: Demande de subvention au Département pour un projet environnemental et pédagogique

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite une subvention au titre d'un micro financement auprès du Département de la Moselle.

Le Maire présente, après étude, les devis retenus d'un montant global de 9850 € HT pour le projet. :
- arbustes pour une haie vive
- bacs pour potagers
- pompe à eau pour puit
- amélioration noues avec écoulement dans puit existant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention et à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

Pour : 2 Contre : 5 Abs : 2

Au vu du résultat des votes, cette délibération est refusée.

Délibération n° 2023 03 06: Reprise des délibérations relatives aux taxes directes locales

Vu les délibérations n°2022-12-03 du 25/11/2022, n°2023-01-04 et n°2023-01-05 du 27/01/2023 relatives aux taxes directes locales,

Considérant que les deux délibérations (2022-12-03 et 2023-01-05) relatives au vote des taux applicables en 2023 ne peuvent être adoptées séparément,

Le Maire expose à l'assemblée que la sous-préfecture a demandé la reprise de ces deux délibérations en une seule.

Il redonne aux conseillers les taux des taxes locales votés les 25/11/2022 et 27/01/2023

Taxe foncier bâti : 25.21 %

Taxe foncier non bâti : 41.62 %

Taxe d'habitation : 14.57 % (applicable sur les logements vacants, voir délibérations n°2023-01-04 et 05)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux ci-dessus pour l'année 2023.

Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0

Délibération n° 2023 03 07: Convention de groupement de commande pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde PCS

Le Maire expose la proposition de la COM COM pour la réalisation d'un groupement de commande afin d'élaborer nos PCS.

Il rappelle aux conseillers que ce document a déjà été élaboré, finalisé et transmis aux services de l'Etat.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer tout document permettant la réalisation d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du pays de Phalsbourg afin de réaliser le PCS de la commune et PICS du territoire
- d'inscrire les crédits au budget 2023

Pour : 0 Contre : 9 Abs : 0

Au vu du résultat des votes, cette délibération est refusée.

Délibération n° 2023 03 08: Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	305 608.89	210 614.60	516 223.49
Dépenses	310 861.30	216 012.48	526 873.78
Résultats propres de l'exercice	-5 252.41	-5 397.88	-10 650.29
Report de l'exercice 2021	48 191.83	375 660.37	423 852.20
Résultat de clôture 2022	42 939.42	370 262.49	413 201.91

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 de la commune établi par M. le receveur municipal.

Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0

Délibération n° 2023 03 09: Budget Principal : approbation du Compte Administratif 2022

Le Maire remercie Michel GEORGES pour sa participation à la préparation du budget. Il quitte la salle et lui laisse la présidence.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel GEORGES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	305 608.89	210 614.60	516 223.49
Dépenses	310 861.30	216 012.48	526 873.78
Résultats propres de l'exercice	-5 252.41	-5 397.88	-10 650.29
Report de l'exercice 2021	48 191.83	375 660.37	423 852.20
Résultat de clôture 2022	42 939.42	370 262.49	413 201.91

Restes à réaliser : 14 000

Besoin de financement total et virement à la section d'investissement : 56 939.42 (42 939.42+14 000)

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

56 939.42	au compte 1068 (recettes d'investissement)
153 158.26	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour : 8 Contre : 0 Abs : 0

Délibération n° 2023 03 10: Budget principal: Vote du budget primitif 2023

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01/01/2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;

Vu la délibération n°2021-06-02 du 25/06/2021 adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2022 ;

Vu la délibération n°2023-01-08 du 27/01/2023 déléguant au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits ;

Le Maire présente aux conseillers le tableau récapitulatif du Budget Primitif 2023 validé en réunion de travail le 16/02/2023.

Il expose également la nécessité, pour agir en concordance avec la nomenclature comptable M57, de reprendre lors du vote du budget, la délibération n°2023-01-08 du 27/01/2023 concernant la possibilité de procéder à des mouvements de crédits déléguée au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 tel qu'il est présenté par le maire et qui s'élève à :

Dépenses et recettes d'investissements :	222 291,33 euros
Dépenses et recettes de fonctionnement :	338 008,26 euros

- Délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel) ;

Pour : 3 Contre : 6 Abs : 0

Au vu du résultat des votes, cette délibération est refusée.

Décisions du Maire

Urbanisme :

- Non-opposition à déclaration préalable de FRANCE RENOV HABITAT, signée le 13 février 2023 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture au 6 Vieux Chemin.
- Non-opposition à déclaration préalable de Mme FISCHBACH, signée le 20 février 2023 pour la pose d'un bardage autour de la porte de garage au 4 rue Burgass,
- Non-opposition à déclaration préalable de GAEC RICHERT, signée le 23 février 2023 pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture 1 rue de Vilsberg,

Divers - informations

Après la présentation et le vote du budget primitif, le maire s'interroge et leur demande la raison qui justifie le vote contre.

Le premier adjoint ainsi que d'autres membres lui répondent qu'il n'ont pas voté contre le budget mais contre sa personne.

Selon leur avis il devrait changer son attitude car ils se disent harcelés. Ils l'accusent également d'avoir harcelé la secrétaire de mairie vu son absence prolongée pour arrêt de maladie.

Le premier adjoint et le secrétaire de séance précisent qu'ils ont appelé la secrétaire dernièrement et dont l'un plus de 45 minutes.

Le deuxième adjoint dit avec agressivité que c'était grave, qu'elle pouvait porter plainte et a répété les allégations, déjà formulées par le 1er adjoint en réunion Maire Adjointes vendredi dernier, qui disait au maire trois fois : "tu es con" et "tu peux même l'écrire"

Il était violent, il l'accusait de vouloir toujours avoir raison, lui reprochait de devoir être en mairie deux fois par semaine puis est venu vers lui pour lui gratter avec son stylo "con" sur ses documents.

Il dit qu'il en avait marre, qu'il démissionne de son poste d'adjoint et a quitté la séance vers 22h15.

Deux autres conseillers l'ont suivi.

Le premier adjoint a rajouté qu'à partir de maintenant il ne fera plus rien, qu'il enlèvera les arbres qu'il avait déraciné dans le verger communal et qu'il dégagera le tas de terre au croisement rue de Phalsbourg rue de Vilsberg, travaux qui étaient prévus depuis longtemps.

Puis le maire a continué à exposer les différents points divers prévus dans la note de synthèse.
Aucun commentaire.

- Anniversaires : GRAEFF Roger 85 ans, Dambacher Reinold 80 ans. Merci de leur part pour les cadeaux offerts par la Commune.
- Cadeau de mariage de notre institutrice, directrice : Wiham CHALAL ODSTRCIL offert samedi le 11 février
- Tribunal paritaire : jeudi matin à Sarrebourg
- Recensement : 320 ha
- Fête des aînés. Du dimanche 5-3
- Ateliers numériques : 15-3 et 3-5. Prise en main de l'ordinateur : 5 personnes
- Cours de gym pour les seniors, ateliers équilibres : demande faite auprès de la Fédération Seniors Moselle.
- Dons pour l'Ukraine proposé par la région.
- Bus scolaire méridien : Aide prolongée par la région pour le transport entre midi.
- Aide maternelle : Demande d'embauche pour la rentrée scolaire 2023.
- Eglise : Fissures et affaissement du bâtiment, propriété de la commune.
- Location de la salle d'activités et mise à disposition : Association BRICOCHOUX, ateliers, chasse aux œufs. A voir pour mettre à disposition l'ancienne laiterie.
- Petite forêt communale : Nettoyage avec le groupe des trois administrés qui étaient volontaires et bénévoles.
- Plantation arbres Pédagogiques : Trois fruitiers avec les arboriculteurs de Phalsbourg et environs et les élèves de notre école, vendredi 17 mars après-midi. Un Ginkgo biloba le 3 avril en souvenir d'un habitant.
- Travaux effectués et en cours : Préparation du terrain pour aire de rencontre, potager et verger. Vieux arbres HS arrachés.

Le Maire clôt la séance à 23h.

Commentaires : *rien*

Procès-Verbal établi le 31 mars 2023

Le Maire, Ernest HAMM



Le secrétaire de séance, Michel GEORGES